

HARRY BERNARD :
JOURNALISTE AU *DROIT*, 1919-1923¹

Guy Gaudreau
*Département d'Histoire
Université Laurentienne*

Micheline Tremblay
*Département d'Études françaises et de Traduction
Université Laurentienne*

La veille de Noël 1919, le nom de Harry Bernard apparaît pour la première fois dans le journal *Le Droit* d'Ottawa. Bien qu'engagé en tant que nouveau journaliste, c'est à titre de poète qu'il signe son premier texte : « Sonnet d'hiver »². Âgé d'à peine 21 ans, il vient de terminer son baccalauréat au séminaire de Saint-Hyacinthe, puis a séjourné à Montréal quelques mois. Malgré son jeune âge, il n'en est pas à ses premières armes dans le journalisme. En effet, au cours de ses études classiques, il a collaboré régulièrement au *Courrier de Saint-Hyacinthe* en signant des articles et des poèmes sous un nom de plume, Roger Raymond³. Il dirigeait, également sous ce

1. Nous tenons à remercier l'Université Laurentienne qui, dans le cadre de son programme de subvention interne, nous a permis d'effectuer cette recherche.

2. Harry Bernard [dorénavant HB], « Sonnet d'hiver », *Le Droit*, 24 décembre 1919, p. 3.

3. Bien qu'il n'ait jamais mentionné ce pseudonyme, nous avons pu établir avec certitude que Roger Raymond et Harry Bernard ne font qu'un. En effet, non seulement a-t-il recueilli tous les articles signés sous ce pseudonyme pour les coller dans un cahier déposé dans le Fonds Harry-Bernard mais certains poèmes de Roger Raymond publiés dans

nom, la page *Fémina*, ce qui l'obligeait à trouver des collaborateurs et à répondre à des lettres ouvertes.

Parfois, ses textes sont repris dans d'autres journaux régionaux du Québec⁴. Honoré, le jeune étudiant y voit un gage de succès, une appréciation de son talent et un encouragement à poursuivre dans cette voie qu'il envisage d'ailleurs sérieusement: «Après mes humanités au petit séminaire de Saint-Hyacinthe... je ne songeais qu'à écrire, fût-ce dans un journal. Voir mon nom au bas d'un article me paraissait le comble de la félicité sur terre⁵.» Bernard aime profondément l'écriture et il y consacrera toute sa vie en tant que journaliste d'abord — métier qu'il exercera pendant plus de 50 ans — et aussi en tant que romancier, poète, critique, naturaliste, directeur de revue⁶.

Les premières années de sa vie professionnelle se font donc au *Droit*. Années sans doute marquantes puisqu'il y apprendra les trucs et coutumes du métier⁷. En

les journaux pendant la guerre, se retrouvent aussi dans un manuscrit que Bernard soumit à Olivier Maurault au début des années 1920 à des fins de publication.

4. Certaines annotations en marge de ces textes (conservés dans le Fonds Harry-Bernard, à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal [dorénavant BNQ]) avaient révélé ce succès, corroboré par un dépouillement des journaux identifiés, comme *Le Courrier de Montmagny*, *Le Saint-Laurent* de Fraserville, *Le Colon* d'Arvida; voir France Ouellet, *Répertoire numérique* du Fonds Harry-Bernard, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1999.

5. C'est lui-même qui l'écrit dans ses mémoires non publiés et déposés dans le Fonds Harry-Bernard; BNQ, HB, *Souvenirs d'enfance et de journalisme*, [5^e version], [1972], 298/009/006, chapitre 7, p. 5.

6. Pour une vue d'ensemble de sa carrière voir Guy Gaudreau et Micheline Tremblay, «Harry Bernard (1898-1979): érudit et homme de lettres», *Mens: Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 2, n° 1 (automne 2001), p. 35-65.

7. De ces années, il dira plus tard, lors d'une émission radiophonique à Radio-Canada, que Donat Kavanagh fut son «premier maître et celui qui [lui enseigna] l'essentiel de [son] savoir professionnel, [lui] ayant

plus d'éclairer son apport à ce journal, nous voulons ici lever le voile sur la nature de la pratique journalistique aux lendemains de la Première Guerre mondiale en examinant, à travers les textes de Bernard, certaines dimensions du contenu du *Droit* dont l'histoire reste encore largement méconnue⁸. À ce sujet, Laurent Tremblay, sur ces heures assombries par le Règlement XVII, a sans doute trop réduit son contenu à la crise scolaire.

La période examinée demeure assez brève puisque, arrivé à la toute fin de 1919, Bernard quitte son poste en juin 1923 pour devenir rédacteur en chef du *Courrier de Saint-Hyacinthe*⁹. Sans doute son travail au *Droit* lui a-t-il permis de décrocher, à l'âge de 25 ans, ce poste prestigieux. La correspondance de Bernard ne nous éclaire guère sur cette période formatrice, car les échanges épistolaires conservés portent sur les années postérieures¹⁰; nous pouvons compter, en revanche, comme complément d'informations, sur ses souvenirs journalistiques consacrés presque exclusivement à son passage au *Droit*¹¹.

mis le pied à l'étrier de façon sûre et solide ». HB., *Souvenirs d'enfance...*, [5^e version], [1972], 298/009/006, chapitre 3, p. 7.

8. Pour un aperçu de l'histoire du journal, voir Laurent Tremblay, *Entre deux livraisons 1913-1963*, Ottawa, Le Droit, 1963.

9. Cette période de l'histoire de la presse au Canada français avait déjà fait l'objet de quelques articles réunis dans *Idéologies du Canada français 1900-1929*, [Fernand Dumont et al. (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, 1974]; voir Jean-Guy Genest, « *Le Canada, 1920-1921* », p. 29-43; Philippe Reid, « *La Croix, 1923-1924* », p. 45-83; Richard A. Jones, « *L'Action catholique, 1920-1921* », p. 313-344; et Donald Smith, « *L'Action française* », p. 345-367.

10. À l'exception d'une dizaine de lettres échangées avec Lionel Groulx, mais qui portaient toutes sur des articles qu'il fit paraître parallèlement dans *L'Action française*; voir « *Âmes et paysages* (par Léo-Paul Desrosiers) », *L'Action française*, février 1923, p. 114-117; « *En marge de Jules Fournier* », *L'Action française*, avril 1923, p. 239-244; « *Les signes sur le sable* », *L'Action française*, juillet 1923, p. 47-52.

11. BNQ, HB, *Souvenirs d'enfance...*

Les différentes affectations du jeune journaliste

Lorsque Bernard fait son entrée au journal, *Le Droit* compte déjà six ans d'existence sous la supervision étroite de l'oblat Charles Charlebois, dont la communauté en détient légalement la propriété. Âme dirigeante de l'Association canadienne-française d'Éducation en Ontario (ACFEO), le Père Charles, comme on l'appelle à l'époque, exerce également son autorité sur la conduite du journal à titre de représentant de l'Association.

L'âme du *Droit*, le Père Charles, est en même temps l'âme de l'Association d'Éducation; il unit les deux piliers de résistance par une seule clef de voûte. Les deux œuvres, les deux classeurs et parfois même les deux caisses ne sont séparés qu'en principe. On retrouve au *Droit* comme à l'Association la même équipe d'hommes qui vont et viennent, passant d'une allégeance à l'autre, selon les besoins de l'année ou de l'heure¹².

Donat Kavanagh, chef de pupitre, a la charge d'initier Harry Bernard, de même que deux autres jeunes nouveaux, Edgar Boutet et Émile Boucher, à leur nouveau métier:

Nous étions, pour ainsi dire, de la même portée, soumis ensemble à Donat Kavanagh, qui menait son monde d'un bras de fer, disions-nous dans son dos, mais il n'y avait rien en lui de méchant, sauf l'air que parfois il se donnait, comme pour impressionner. Il avait, sur ses sujets, ce double avantage de savoir mieux qu'eux le français, et de posséder une expérience journalistique qui leur manquait¹³.

12. Laurent Tremblay, *Entre deux...*, p. 23-24.

13. HB., *Souvenirs d'enfance...* [5^e version], [1972], 298/009/006, chapitre 3, p. 1-2.

Bernard conservera toujours un excellent souvenir de ses premiers collègues¹⁴. Pour lui, le journalisme est d'abord une école où il perfectionne son français; Kavanagh, d'ailleurs, ne rate jamais une occasion de faire la leçon aux membres de son équipe.

Et notre Bernard de Saint-Hyacinthe, comme tombé du ciel pour nous enseigner le français, à nous autres pauvres demi-Anglais de l'Ontario, voilà-t-il pas qu'il a l'audace d'écrire Warsaw pour Varsovie... Comme s'il n'avait pas encore découvert, le pauvre garçon, que le Warsaw de la Presse associée [c'est lui qui souligne] se dit Varsovie en français...¹⁵

Bernard apprend son métier sur le tas. Envoyé au Château-Laurier pour couvrir une conférence, il en revient le lendemain, sans compte rendu, puisque le conférencier ne s'est pas présenté. Furieux, Kavanagh le semonce: « Quand il y a une conférence, c'est une nouvelle; quand il n'y a pas de conférence, c'en est une autre. Tu ne pouvais m'apporter la première et tu as manqué la seconde. À ta place, je ne serais pas trop fier¹⁶. »

Au cours des premiers mois, Bernard n'hérite pas encore d'une chronique régulière; même après de longues études classiques, il demeure un apprenti dont le salaire

14. Beaucoup plus tard, il consacrera à Kavanagh une de ses chroniques de l'Illettré. Voir « Donat Kavanagh, qui mourut trop vite », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 mars 1966, p. 4. Quelque quarante ans plus tard, en 1966, Harry Bernard, toujours directeur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, acceptera d'engager Edgar Boutet, en quête d'un emploi, à titre de correspondant parlementaire à Québec au salaire de 10 \$ par semaine et à la condition que ses « articles seront pro-U.N. et surtout anti-libéraux. » (BNQ, lettre de HB à Edgar Boutet, 11 novembre 1966, 298/043/011)

15. *Ibid.*, chapitre 1^{er}, p. 8.

16. *Ibid.*, chapitre 3, p. 5.

est fixé à 15\$ par semaine¹⁷. Il publie néanmoins divers textes dont une série de trois longs articles sur la littérature canadienne qui paraissent en février et mars 1920¹⁸. Sujet qu'il avait déjà abordé auparavant¹⁹. Quelques textes de critique littéraire seront également publiés sous son nom au cours de son séjour²⁰.

Le 18 mai 1920, le rédacteur en chef, J.-Albert Foisy, suivi de son adjoint, claquèrent la porte du journal, en raison « d'un problème d'argent²¹. » La direction mute alors le courriériste parlementaire Charles Gautier au rang de rédacteur en chef, tandis que Bernard le remplace comme courriériste parlementaire au Parlement. La mutation sera de courte durée, néanmoins, puisqu'il rédige son dernier texte à titre de courriériste au *Droit* après la fin de la session, le 3 juillet²². Il garda, de ce

17. Le bas salaire des journalistes est reconnu dans le métier; voir Jean-Guy Lemieux, *Le Roman du Soleil. Un journal dans son siècle*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 58-60. Pour un premier aperçu du métier de journaliste à cette époque, on consultera le même ouvrage (p. 53-60) et les propos de Victor Barbeau publiés dans *Histoire de La Presse, tome II Le plus grand quotidien français d'Amérique 1916-1984*, de Cyrille Felteau, Montréal, La Presse, 1984, p. 112-115. Bernard s'en plaindra d'ailleurs dans ses *Souvenirs d'enfance...*: « Il y a cinquante ans, plus ou moins, il était rare que la neuve recrue d'une salle de rédaction, reporter ou nouvelliste [...] touchât plus que \$15 par semaine à ses débuts. [...] alors qu'un linotypiste de vingt ans, incapable d'écrire à sa mère ou à sa blonde, sans les cribler d'impropriétés et de fautes de grammaire, tirait au moins le double de son enveloppe de paye, le vendredi de chaque semaine. » (Chapitre 1^{er}, p. 3).

18. HB, *Le Droit*, voir les numéros du 17 février, du 21 février et du 8 mars, p. 3.

19. Roger Raymond, « Notre littérature », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 novembre 1916, p. 4.

20. Nous n'aborderons pas ici ces textes que nous nous réservons pour une étude plus approfondie de sa pratique en tant que critique littéraire.

21. C'est du moins ce que soutient Bernard; voir BNQ, HB, *Souvenirs d'enfance...*, chapitre premier, p. 2 et 3.

22. Son travail à titre de courriériste parlementaire lui laissera une image

séjour au gouvernement, une piètre opinion : « Il faut avoir assisté pendant des mois aux séances de la Chambre des Communes, jour après jour et le soir, pour mesurer l'inanité du jeu politique chez ceux qui l'adoptent pour profession²³. »

Un mois plus tard, nouvelle promotion : il joint l'équipe éditoriale. Lors du congé du rédacteur en chef, il signe l'éditorial tout en s'occupant quotidiennement d'une chronique voisine, intitulée « Au jour le jour ». Il exercera cette fonction jusqu'à son départ pour Saint-Hyacinthe, soit pendant près de 3 ans²⁴. Cette chronique passe en revue l'actualité régionale, nationale et internationale ; elle se compose d'une série de brèves, soit de courts textes d'un ou deux paragraphes. À une époque où la radio n'est pas encore répandue, le journal constitue un moyen privilégié d'informations et cette chronique, dont on trouve l'équivalent dans les autres journaux, jette un regard sur le monde. Parallèlement à ses tâches, Bernard, parfaitement bilingue, traduit, de l'anglais au français, les nouvelles pour des collègues qui ne maîtrisent pas les deux langues²⁵.

Au total, son séjour au *Droit* se traduit par la rédaction de plus de 2 000 brèves, auxquelles s'ajoutent près de soixante éditoriaux ; ces articles constituent le corpus

fort négative du travail des élus, comme en témoigne l'extrait suivant : « Je n'en finirais pas de mettre en lumière l'indifférence, la passivité, le je-m'en-foutisme des uns, l'absentéisme des autres, l'éclipse totale d'un bon nombre, le cynisme de ceux qui échangeaient des billets doux avec les dulcinées passagères qui les admiraient... », *Souvenirs d'enfance...*, chapitre 2, p. 22.

23. HB, *Souvenirs d'enfance*, chapitre 2, p. 20.

24. À compter de l'hiver 1923, parallèlement à son travail au *Droit*, il reprendra du collier à titre de courriériste parlementaire, mais pour *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* dans une chronique intitulée « Lettres d'Ottawa », qui paraît entre le 10 février et le 8 juin. Cette collaboration lui a sans doute facilité son embauche à Saint-Hyacinthe.

25. BNQ, HB, *Souvenirs d'enfance...*, chapitre 3, p. 12.

principal de la présente étude, dont l'originalité repose avant tout sur l'analyse systématique de ces brèves, qui n'avaient pas été examinées jusqu'à maintenant par les historiens, que ce soit au *Droit* ou ailleurs²⁶.

Les sources d'informations

Certes, les multiples visites au journal ou dans le bureau du Père Charles nourrissent les journalistes et leur permettent d'accéder à des informations de première main²⁷. Mais il faut chercher ailleurs la principale source des divers articles notamment du côté des agences de presse, déjà évoquées dans une citation précédente. Généralement, la nouvelle est mentionnée comme une simple dépêche, sans que soit précisée l'agence qui la diffuse. « Une dépêche de Belgrade...²⁸ » ou encore « Les dépêches de Capetown...²⁹ ». Plus rarement, Bernard mentionnera le nom d'agence dont aucune n'est d'origine française. Toutes sont anglo-saxonnes : la Presse associée³⁰, l'Agence

26. En effet, les rares études portant sur l'histoire de la presse retiennent surtout les manchettes et les éditoriaux comme source première d'information. Pour s'en convaincre, on consultera, par exemple, Joseph Bourdon, *Montréal-Matin. Son histoire, ses histoires*, Montréal, La Presse, 1978 ; Richard A. Jones, « *L'Action catholique...* », et *L'Idéologie de L'Action Catholique (1917-1939)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974 ; Jean-Guy Genest, « *Le Canada...* ».

27. On rappelle le commentaire que faisait Tremblay à ce sujet : « On se demande d'où lui vient une documentation aussi précise, aussi sûre et aussi spontanée ; la réponse est dans ces milliers de rencontres avec ceux qui montent des sentiers du labeur, les chefs de la résistance, grands et petits, disséminés par toute la province », *Entre deux...*, p. 45.

28. HB, « L'Angleterre en Serbie », 3 novembre 1920, *Le Droit*, p. 3.

29. HB, « Bisbille », 29 octobre 1920, *Le Droit*, p. 3.

30. Voir notamment, HB, « Les vilains journalistes », *Le Droit*, 27 janvier 1921, p. 3 et « Est-ce un oubli? », 14 mai 1921, p. 3. Notons que les dépêches de « La Presse associée » sont offertes par l'agence de La Presse canadienne ; voir Antoine Char, « L'international un devoir quotidien depuis 1910 », dans *Le Devoir reflet du Québec au 20e siècle*, Robert Lahaise (dir.), 1994, p. 153.

Reuter³¹ et la Presse canadienne³² sont clairement identifiées. L'origine de ces dépêches explique d'ailleurs pourquoi Bernard devait en traduire le contenu.

Cette dépendance vis-à-vis des agences, accentuée par le fait que le journal n'a pas de correspondants à l'étranger — pas plus que *Le Devoir* d'ailleurs —, n'empêche pas Bernard de se montrer bien conscient de leur partialité dans la sélection et dans la couverture des événements. « Nous savons, écrit-il, que la plupart des agences internationales de nouvelles sont contrôlées par le capital anglais, et que les Anglais de ce temps, se soucient fort peu de faire à la France une réclame avantageuse³³. » L'analyse de la situation dans un pays étranger doit ainsi rester vigilante face aux informations fournies par les agences. À titre d'exemple, Bernard souligne que, « renseignés par les agences de presse britanniques, nous ne savons pas au juste ce qu'est le mouvement national dans l'Empire des Indes³⁴. » C'est pourquoi son journal, comme ses concurrents d'ailleurs, reste abonné à plusieurs journaux³⁵. Il n'est pas aisé néanmoins d'en dresser la liste, car souvent Bernard, plutôt que de préciser le nom de l'agence qui rapporte la nouvelle parue dans tel ou tel journal, cite directement le journal, comme s'il avait lui-même effectué la recherche. On peut douter qu'il ait reçu, par exemple, certains journaux slaves. Trop rarement, malheureusement, les deux indications sont fournies, comme dans le passage suivant : « Le "Jewish Chronicle" de Londres, selon les dépêches de la Presse associée...³⁶ ».

31. HB, « Un fil », *Le Droit*, 23 septembre 1922, p. 3.

32. HB, « Le problème impérial », éditorial, *Le Droit*, 9 avril 1923, p. 3.

33. HB, « Le travail des agences », *Le Droit*, 2 février 1923, p. 3.

34. HB, « Chez les Hindous », *Le Droit*, 12 janvier 1921, p. 3.

35. HB, « La grande information », *Le Droit*, 24 janvier 1923, p. 3.

36. HB, « La Palestine esclave », *Le Droit*, 5 février 1921, p. 3.

Avant de dresser la liste des journaux auxquels s'abonne *Le Droit*, on peut également distinguer, au sein des journaux, deux types d'informations reprises par Bernard : 1) une manchette ou un article dont le nom du journaliste n'est que rarement identifié ; et 2) le texte du correspondant du journal à l'étranger³⁷. Il n'est pas sans intérêt de noter que dans le premier cas, les seuls journalistes identifiés sont tous rattachés à *L'Action française* de Paris : Jacques Bainville, Charles Maurras et Léon Daudet³⁸. Cette exception souligne bien l'importance que leur accorde Bernard.

Les journaux européens arrivent à Ottawa avec un décalage de deux semaines³⁹. Cela permet de comprendre que, plus souvent qu'autrement, le délai entre la parution en France et la reprise de la nouvelle par *Le Droit* se situe autour de trois semaines⁴⁰. Pour les analyses, cette lenteur à joindre la salle de nouvelles ne semble pas poser de difficulté, d'autant plus que les agences de presse sont toujours là pour l'alimenter de nouvelles fraîches.

Afin de voir clair dans ses sources d'informations, nous avons examiné plus attentivement tous ses éditoriaux, ainsi

37. Voir notamment les brèves intitulées « Mauvaise action » du 23 novembre 1922 et « L'anglais qu'on parle » du 28 décembre 1922.

38. Certains d'entre eux sont aussi régulièrement cités dans *Le Devoir* qui, comme on le sait, se veut un modèle pour *Le Droit*; voir Réginald Hamel, « Les pages littéraires », dans *Le Devoir reflet...*, p. 190. C'est pourquoi il ne faudrait pas voir dans cette inspiration des auteurs français un manque de moyen ou d'analyse.

39. HB, « Alliés et Turcs », *Le Droit*, le 6 novembre 1922 (alors que Bernard cite un article de *L'Action française* du 22 septembre). Ces abonnements à des revues et journaux français est pratique courante. Pour les années 1930 à *L'Illustration* (ancêtre du *Montréal-Matin*), Bourdon en fait mention (voir *Montréal-Matin...*, p. 36); Jones également (*L'Action...*, p. 27-28).

40. Voir, notamment, « La prise de Smyrne » (5 octobre 1922) et « Le voyage de Clemenceau » (7 octobre 1922).

que 18 mois de brèves, soit d'août 1920 à juillet 1921, puis de septembre 1922 à février 1923. Le tableau I dresse la liste de tous les journaux, revues et bulletins mensuels mentionnés plus de quatre fois dans ses textes⁴¹.

Ce tableau appelle plusieurs commentaires, à commencer par la variété géographique des abonnements. Les journaux des grandes capitales du monde occidental, comme Paris, Londres et New York demeurent incontournables dans les questions d'actualité. Ouvert, comme d'autres, à ce qui se passe ailleurs, *Le Droit* puise dans ces journaux ce qui lui permet de rester au fait des événements internationaux. Bon nombre de quotidiens ou d'hebdomadaires du Canada français font aussi partie de sa liste d'abonnement. Quant à la perspective canadienne-anglaise, elle est véhiculée par l'opinion du Canada central, Ottawa, Montréal et Toronto.

Cela nous amène à dégager une autre caractéristique, plus importante encore : la prépondérance des journaux catholiques. Même les journaux torontois sont catholiques, de même que l'*American Tribune* et plusieurs autres, clairement identifiés comme tel, à commencer par les plus cités, *Le Devoir* et *L'Action française*. Nous le savions : *Le Droit* est d'abord un journal catholique. Mais ne nous y trompons pas ! Pas de ce catholicisme caricaturé après la Révolution tranquille, de ce catholicisme obscurantiste qui rabâche les valeurs d'hier. En adoptant la perspective de ce premier quart du XX^e siècle, nous rencontrons plutôt un catholicisme qui se nourrit aux sources

41. Nous estimons que ce procédé permet d'éliminer la plupart des journaux repris par les agences de presse, sans que ces dernières soient identifiées, et auxquels *Le Droit* n'est pas abonné. Ce procédé sous-estime assurément le nombre de journaux que Bernard consulte directement car ceux occasionnellement mentionnés comme *L'Évangéline* (4), *Le Courrier des États-Unis* (4) et *La Liberté* (3) ont été exclus.

de son époque, puise à Paris ou ailleurs certains modèles, certaines analyses.

TABLEAU I
Journaux, revues et bulletins d'information mentionnés dans les textes
de Harry Bernard publiés au *Droit*, 1920-1923

	08/20-07/21	09/22-02/23	Éditoriaux	Total
<i>L'Action française</i> (Paris)	15	24	2	41
<i>L'Action catholique</i> (Québec)	1	17		18
<i>American Tribune</i> (Iowa)	5	2		7
<i>Boston Transcript</i> (Boston)	5			5
<i>Catholic Register</i> (Toronto)	7	1		8
<i>Citizen</i> (Ottawa)	2	5	1	8
<i>Daily Mail</i> (Londres)		5		5
<i>Le Devoir</i> (Montréal)	9	31	3	43
<i>L'Événement</i> (Québec)	4	12	1	17
<i>Gazette</i> (Montréal)	6	5	2	13
<i>La Gazette du Travail</i> (Canada)	5	1		6
<i>L'Information</i> (Montréal)		6		6
<i>Journal</i> (Ottawa)	6	15		21
<i>Libre parole</i> (Paris)	6	15		21
<i>London Times</i>	3	5	2	10
<i>Morning Post</i> (Londres)	6	3	1	10
<i>New York Tribune</i>	2	3		5
<i>New York Times</i>	4	2		6
<i>Nouvelles religieuses</i> (Paris)	7		1	8
<i>La Patrie</i> (Montréal)	1	4		5
<i>Le Patriote</i>	2	5		7
<i>La Presse</i> (Montréal)	2	3		5
<i>Rente</i> (Montréal)	1	7		8
<i>Le Soleil</i> (Québec)	7	2		9
<i>Statesman</i> (Toronto)	14		2	16
<i>La Tribune</i> (Saint-Hyacinthe)	3	2		5

Contrairement à la vision d'un Canada français isolé, coupé du monde, l'analyse des brèves signale une attention considérable à la question internationale, parallèlement à un traitement fréquent des événements disparates de la scène locale, régionale et nationale. Cela étonne et mérite d'être mis en lumière. En effet, quoique l'actualité régionale soit le mandat premier du journal et, qu'à cette époque, celle-ci était largement occupée par la question scolaire en Ontario,

la présentation des faits internationaux demeure également une constante⁴² ; l'actualité canadienne ne dominera largement la scène que vers la fin de la période examinée. Richard Jones, dans sa remarquable étude sur *L'Action catholique*, avait bien montré que ce journal manifestait beaucoup d'intérêt pour les événements mondiaux, mais en insistant uniquement sur les exemples à proscrire, à dénoncer, tels le communisme et la juiverie internationale. Or, la lecture des textes de Bernard amène à nuancer cette interprétation puisque le monde extérieur sert aussi de modèle et de source d'inspiration⁴³.

Ainsi, en ces lendemains de guerre mondiale, Bernard traite des grandes questions de l'heure. Examinons de plus près deux d'entre elles, afin de voir non seulement comment son traitement est compatible avec la vision catholique et française, mais en quoi même il la nourrit et la renforce.

42. Au *Devoir*, ce déclin des affaires internationales apparaît un peu plus tard, soit après le départ de Bourassa et avec la crise des années 1930 (voir Antoine Char, « L'international... », p. 153). Il faudrait voir dans quelle mesure une lecture plus attentive de la couverture du *Devoir* ne permettrait pas d'observer ce déclin un peu plus tôt, car le dépouillement effectué par Char demeure peu convainquant. En outre, il ne faudrait pas non plus conclure qu'il y ait abandon des questions internationales à partir des années 1930. À cet effet, Bourdon rappelle que son collègue, Mario Duliani, tenait, au cours de cette période, une chronique régulière intitulée « Ce qui se passe à l'étranger » ; voir Bourdon, *Montréal-Matin...*, p. 51.

43. Cela était également apparu lors de l'analyse que nous avons faite de la conception littéraire de Bernard, résumée par son attachement au régionalisme littéraire et dont le courant de pensée s'inspirait de ce qui se passait alors en France ; voir Micheline Tremblay et Guy Gaudreau, « Le régionalisme littéraire au Canada français : le point de vue de Harry Bernard », *GLOBE. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 5 n° 1, (automne 2002), p. 159-178.

La question irlandaise

S'il y a un dossier qui domine la scène internationale au cours de la première année de travail de Bernard, c'est bien celui de l'Irlande; il y consacre d'ailleurs deux éditoriaux⁴⁴. Sa position s'avère résolument partisane et sans nuance.

La manipulation de l'information par la presse et les autorités britanniques constitue une première dimension de son analyse. Ainsi, les grands journaux britanniques participeraient à une entreprise de « salissage » du mouvement d'indépendance irlandais en relatant des événements fantaisistes, des calomnies et des mensonges. On chercherait à construire une image diabolique des patriotes irlandais, à les rendre coupables en les associant à l'Allemagne⁴⁵, voire même aux bolchéviques⁴⁶.

Selon lui, les rapports et publications officiels déforment la situation. Après avoir fait état d'un document relevant le nombre de policiers et de soldats britanniques tués en terre irlandaise, il ajoute: « Quiconque n'est pas au courant des choses conclut, en parcourant le document de Londres, que les sinn-feinistes sont des brigands comme on en voit peu, et ne peut pas soupçonner que l'armée d'occupation anglaise soit le moins responsable de massacres en Irlande⁴⁷. »

Bernard et *Le Droit* adoptent une position sans équivoque: appui inconditionnel au peuple irlandais et dénonciation de l'occupant britannique. Dans cette guerre, la presse britannique a perdu son objectivité en épousant

44. Cette défense acharnée de la cause irlandaise que mène *Le Droit* n'avait pas échappée à Tremblay qui la souligne brièvement; voir Laurent Tremblay, *Entre deux...*, p. 29.

45. HB, « Bien informée », *Le Droit*, 15 janvier 1921, p. 3.

46. HB, « Radotage », *Le Droit*, 6 décembre 1920, p. 3.

47. HB, « Et les autres chiffres? », *Le Droit*, 11 janvier 1921, p. 3.

le point de vue des autorités londoniennes que fait sienne, d'ailleurs, la presse canadienne-anglaise. Preuve en est, ce témoignage étoffé d'un représentant irlandais, le lord-maire de Cork, en visite aux États-Unis, qui ne sera repris ni par la presse britannique ni par celle du Canada, de sorte que « c'est dans les journaux américains qu'il faut aller, si l'on veut savoir un peu ce qui se passe⁴⁸. » Et, quand on refuse l'occasion à Mgr Mannix, archevêque de Melbourne, de prendre la parole à Liverpool, Bernard ne se gêne pas pour se railler de la liberté de parole si chère aux Anglais.

La liberté de parole, revendiquée par les Anglais à grands renforts d'arguments quand il y va de leurs discours à eux, n'existe que dans des proportions très limitées quand il s'agit du voisin. (...) Imaginez donc, à Dublin, ou à Montréal, quelqu'un qui tenterait d'imposer le silence, même en usant de politesse, à un bourreur de crâne britannique. Est-ce qu'elle braille-rait, la presse de Londres et celle de Toronto!!!⁴⁹

À travers la répression britannique en Irlande, c'est aussi celle du catholicisme que Bernard perçoit. Il n'hésite pas, par exemple, à parler de persécution religieuse en évoquant l'assassinat et l'arrestation de prêtres catholiques⁵⁰. Dans cette foulée, il dénonce les atrocités commises par l'armée: « Quatre Irlandais patriotes viennent encore d'être exécutés en Irlande⁵¹. » Il évoquera même la renaissance de pratiques barbares, de tortures commises envers des Irlandais emprisonnés⁵².

48. HB, « O'Callaghan », *Le Droit*, 21 janvier 1921, p. 3.

49. HB, « Comme à Moncton! », *Le Droit*, 14 décembre 1920, p. 3.

50. HB, « Autres aspects », *Le Droit*, 11 janvier 1921, p. 3.

51. HB, « Justice anglaise », *Le Droit*, 30 avril 1921, p. 3.

52. HB, « La Torture », *Le Droit*, 21 janvier 1921, p. 3.

Quant à la justice britannique, elle se prétend faussement la championne de toutes les libertés⁵³. En fait, l'île est soumise à un « régime militaire », idée qu'il reprendra dans un de ses éditoriaux⁵⁴. Il oppose les notions de persécution, de malversations, de tyrannie, de cynisme et de terreur à celles de martyr, de paix, de démocratie. « Le régime imposé par le gouvernement de Londres se montra odieux dès le premier instant et n'a cessé depuis de s'attirer le mépris et la réprobation du monde civilisé⁵⁵. »

Cette question irlandaise n'est pas sans lui rappeler la situation canadienne. Quand l'Angleterre propose la division de l'Irlande afin de conserver l'Ulster, c'est à la division du Haut et du Bas-Canada et à tous les conflits qu'elle a engendrés qu'il pense. « Londres vient d'appliquer encore une fois son grand principe de diviser pour régner⁵⁶. » Tout en dénonçant la torture dont le peuple irlandais est victime, Bernard revient sur la crise scolaire en Ontario. « Malgré tout cela, les principaux artisans, encore actuellement de la persécution scolaire en Ontario, sont des Irlandais. Les abus de pouvoir qui se commettent à Alexandria, de la part de coreligionnaires catholiques, à l'heure où nous écrivons ces lignes, sont dignes de prendre place à côté des récits du lord-maire de Cork⁵⁷. »

Dans son deuxième éditorial consacré à l'Irlande, Bernard approfondira ce lien avec la situation canadienne. À certains qui voyaient, dans le modèle canadien, la solution au problème irlandais, Bernard rétorque qu'on a surestimé les mérites de ce modèle qui bafoue

53. Voir « En Irlande encore », 10 août 1920, p. 3; « Arthur Griffith », 28 mai 1921, p. 3.

54. HB, éditorial du 26 août 1920, p. 3.

55. *Ibid.*

56. HB, « Le traité irlandais », *Le Droit*, 11 janvier 1922, p. 3.

57. HB, « O'Callaghan », *Le Droit*, 21 janvier 1921, p. 3.

les droits et libertés de la minorité canadienne-française. De plus, « [l]es Irlandais réclament leur indépendance, et [on peut se demander si] la liberté réduite que nous avons, avec toutes les complications dont elle est suivie, serait [...] de nature à les satisfaire⁵⁸. » En filigrane, à travers la lutte irlandaise, Bernard trace le profil du combat pour une plus large autonomie canadienne, mais surtout pour le Canada français. Défendre la juste cause irlandaise ajoute une légitimité à la cause canadienne-française, toujours menacée. « L'histoire de la langue française, pour sa part, offre une preuve suffisante. Après la persécution au Nouveau-Brunswick, en 1870, ce fut la lutte de la Nouvelle-Écosse, puis celles du Manitoba, des autres provinces de l'ouest, de l'Ontario⁵⁹. »

La question du Levant

Arrêtons-nous plus brièvement sur un autre dossier international auquel Bernard s'intéressa durant sa dernière année au *Droit*. Cela illustrera une nouvelle fois son traitement de la nouvelle. L'Irlande cède alors la place aux différends entre la Turquie et l'Angleterre. Bernard y consacra plus d'une cinquantaine de textes entre le 20 septembre 1922 et le 4 janvier 1923. Au fur et à mesure, il démêle les divers enjeux qui expliquent la lenteur des négociations tenues à Lausanne. Le contrôle des Dardanelles et le libre passage des navires, les puits de pétrole de Mossoul, le traitement des minorités arméniennes et les droits des ressortissants étrangers en Turquie constituent autant de sujets de litige.

Dès le début, l'idée d'une nouvelle participation canadienne à un conflit de l'Empire est — on le devine

58. HB, « L'Irlande Dominion », éditorial du 22 juillet 1921, p. 3.

59. *Ibid.*

aisément — très mal accueillie. Afin de légitimer son refus catégorique d'approuver un effort de guerre, Bernard se fera fort de rapporter une position similaire d'autres journaux, non seulement du Canada français, mais aussi du Canada anglais, comme la *Gazette de Montréal*⁶⁰ et le *Kitchener Daily Record*⁶¹. Ce conflit complexe, dont les répercussions atteignent même les Indes⁶², comme Bernard le souligne⁶³, est attentivement suivi par les « Mahométans » et même par des délégués égyptiens qui se sont rendus à la Conférence afin de faire comprendre la légitimité de leurs aspirations⁶⁴, tout comme celle des Turcs. En fait, son appui aux revendications turques n'a rien d'original, puisque d'autres adoptent cette position dont *Le Devoir* et même « [...] un journaliste anglais parmi les plus éminents, M. H.N. Brailsord⁶⁵. »

Deux dimensions de son argumentation méritent d'être examinées de plus près. La première touche la demande d'Ankara de tenir un plébiscite en Thrace, territoire revendiqué par les Grecs. Derrière l'appui de Bernard à cette demande — rapidement écartée par Londres — se dissimule un sentiment anti-impérialiste tout à fait dans le ton de la position traditionnelle canadienne-française. Comme pour l'Irlande, le combat turc rappelle le désir d'autonomie des Canadiens.

[L]e plébiscite est une arme dangereuse, et l'on peut croire que l'Angleterre n'y serait pas pour son profit si

60. HB, « Du facteur imaginaire », *Le Droit*, 20 septembre 1923, p. 3.

61. HB, « Pas une goutte de sang », *Le Droit*, 20 septembre 1923, p. 3.

62. HB, « L'agitation aux Indes », *Le Droit*, 15 novembre 1922, p. 3.

63. On compte en effet plus d'une vingtaine de brèves portant sur les nationalistes indiens et les péripéties de Gandhi; voir notamment celles de mars 1922 (« Aux Indes », 2 mars 1922, p. 3; « Gandhi », 13 mars 1922, p. 3 et « Gandhi condamné », 21 mars 1922, p. 3).

64. HB, « L'Égypte à Lausanne », *Le Droit*, 22 novembre 1922, p. 3.

65. HB, « Les Dardanelles », *Le Droit*, 23 novembre 1922, p. 3.

elle en permettait un en Irlande; en Égypte où le sentiment national prend de l'ampleur; aux Indes, qui ne demanderaient pas mieux; en Afrique du Sud où ce serait probablement une occasion excellente d'ébranler un peu l'Empire; dans l'île de Malte et les îles Maurice, rassasiées du régime britannique; dans la Rhodésie; au Canada et dans la province de Québec⁶⁶.

Deuxième dimension: son analyse du sort réservé aux minorités en Turquie et notamment au peuple arménien. Bernard, pourtant conscient d'appartenir à un peuple minoritaire au Canada, appuiera néanmoins la volonté turque de ne pas accorder de foyer national aux Arméniens. Malgré la crise scolaire que vivent alors les Canadiens-Français minoritaires en Ontario, Bernard adopte une position légaliste.

Les Turcs en cela n'ont pas absolument tort. Il est difficile de dire jusqu'où ils ont raison, ce problème des minorités étant embrouillé au suprême. En toute justice, les sujets étrangers en Turquie devraient y trouver la même protection et les mêmes droits dont jouissent les Turcs dans les pays autres que le leur⁶⁷.

Bernard, comme les nationalistes canadiens-français de son époque, affiche ainsi une belle ouverture d'esprit et une volonté d'expliquer les événements internationaux dans ce monde qui se transforme après la Première Guerre mondiale. On peut rappeler le commentaire que faisait l'éditorialiste Jean-Marc Léger à propos de Henri Bourassa: «Ayant conscience de sa propre nation, il avait automatiquement conscience du dialogue des nations⁶⁸.» En soulignant les

66. HB, «Lord Curzon et le plébiscite», *Le Droit*, 29 novembre 1922, p. 3.

67. HB, «Les minorités», *Le Droit*, 15 décembre 1922, p. 3.

68. Antoine Char, «L'international...», p. 151.

combats menés par divers peuples pour leur indépendance, c'est la lutte du Canada français menacé par la crise scolaire ontarienne et l'impérialisme du Canada anglais qui se trouve ainsi légitimée. Par ailleurs, il est clair que c'est à l'ensemble du peuple canadien-français que Bernard s'adresse, comme d'ailleurs tous ses collègues de travail au *Droit*, et non pas aux Franco-Ontariens dont le concept même est encore en devenir⁶⁹.

Il est beaucoup plus difficile de préciser l'impact de sa couverture des événements internationaux sur le lectorat du *Droit*, notamment parce que la rubrique du courrier des lecteurs n'est pas encore introduite et parce que Bernard n'y a jamais fait allusion dans ses souvenirs. D'autres recherches, qui débordent le cadre cet article, seraient sans doute nécessaires.

Le scandaleux cinéma

Cette ouverture vers l'étranger ne doit pas faire oublier ses positions, parfois fort conservatrices, en ce qui a trait à certaines questions relevant de la morale catholique telles que le divorce, le statut de la femme et l'influence du cinéma. C'est à ce dernier que nous nous attarderons maintenant.

Le Droit, ne l'oublions pas, demeure un journal catholique qui fait siennes les positions de l'Église. Or, celle-ci — est-il besoin de le rappeler — a mené de longues et presque toujours infructueuses batailles contre ces « salles obscures », non seulement parce que le peuple

69. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter certains de ses éditoriaux où la teneur des propos concerne rarement les seuls Canadiens-Français de l'Ontario. Presque toujours, le peuple canadien-français en entier est interpellé; voir notamment « Comme on nous méprise », « La mortalité infantile » et « Rapatriement et colonisation », éditoriaux du 14 août 1922, du 1^{er} mars 1922 et du 12 juillet 1921.

s'y entassait le jour du Seigneur, mais parce qu'il incitait à la violence et à la luxure. Bref, à la dépravation⁷⁰.

Emboitant le pas, Bernard ne cessera de souligner les conduites scandaleuses des vedettes du cinéma. Quelques titres de brèves en témoignent : « L'exploitation du scandale », « Les Idoles », « Scandale sur scandale », « La décadence », « Scandale et scandaleux », « Le cinéma corrompateur », « Gloire et scandale », « Décadence » et « L'envers des idoles »⁷¹. Quand le *Journal d'Ottawa* prend position en faveur des acteurs de cinéma, Bernard réplique : « Nous voulons croire, avec la meilleure volonté, qu'il y a des gens honnêtes parmi les acteurs comme dans toutes les autres catégories d'individus. L'expérience de chaque jour, toutefois montre clairement qu'ils sont l'extrême minorité⁷². »

S'il s'acharne tant sur la vie trouble des vedettes du cinéma qui accumulent divorces et procès, c'est que leur influence sur les jeunes est jugée pernicieuse. Leur popularité dérange car elles subjuguent la jeunesse qui se trouve ainsi privée de véritables héros. Rapportant l'entrée triomphale de Chaplin à Londres, Bernard ne manque pas d'écorcher la vedette au passage.

70. Au sujet de l'implantation du cinéma au Canada français et de ses démêlés avec l'Église, voir, entre autres: Germain Lacasse, *Histoire de scopes*, Montréal, Cinémathèque québécoise / Musée du cinéma, 1988; Léon-H. Bélanger, *Le Ouïmetoscope: Léo-Ernest Ouimet et les débuts du cinéma québécois*, Montréal, VLB éditeur, 1978; la thèse de maîtrise en théologie d'Yves Lever, *L'Église et le cinéma au Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1977; de même que Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle, 1898-1940*, Montréal, Boréal, 1988.

71. Ces textes sont, dans l'ordre, du 27 mai 1921, 14 septembre 1921, 18 octobre 1921, 7 décembre 1921, 31 décembre 1921, 5 janvier 1922, 13 mai 1922, 8 janvier 1923, 15 janvier 1923 et du 16 janvier 1923.

72. HB, « Oui, ou non », *Le Droit*, 15 février 1922, p. 3.

Chaplin n'est pourtant pas l'un des plus propres personnages du cinéma américain. S'il n'est pas divorcé encore, il est en instance de divorce, et la chose ne saurait tarder indéfiniment. Il n'en est pas moins l'idole de milliers et de millions de badauds, sur tous les continents. Il faut que le sens moral des gens de notre siècle soit bien faussé pour porter si haut le scandale et les mauvaises mœurs. Quand verrons-nous un honnête homme, un savant qui a rendu à l'humanité des services inappréciables reçu à Londres ou ailleurs comme le fut Charlie Chaplin, l'incomparable Charlot⁷³!

Quant à l'industrie cinématographique, Bernard lui reproche de flatter les bas instincts du peuple⁷⁴. Dirigée par des juifs, elle ne se soucie que de rentabilité et non de morale⁷⁵. Seule une éducation chrétienne permet à la jeunesse de se prémunir contre les dangers des messages véhiculés par les films. Car le cinéma se trouve responsable de quantité de crimes commis par une jeunesse en mal d'imiter les héros du cinéma⁷⁶. Cette idée, fort répandue, se retrouve d'ailleurs dans quelques romans de l'époque⁷⁷.

Ces prises de position s'inscrivent rarement en vase clos puisqu'elles se nourrissent d'opinions exprimées aussi aux États-Unis ou en France. Ainsi, l'*American Tribune* est pris à témoin sur la question du rôle du cinéma dans la criminalité des jeunes⁷⁸. Un des responsables de l'industrie

73. HB, « Et Charlot », *Le Droit*, 16 septembre 1921, p. 3.

74. Voir notamment « Boxe et cinéma », 23 octobre 1922, p. 3.

75. HB, « Juifs et théâtres » et « Le monde du cinéma », *Le Droit*, 27 février 1923, p. 3.

76. HB, « Quelques faits », *Le Droit*, 8 janvier 1921, p. 3; « Le crime et les jeunes », *Le Droit*, 21 janvier 1921, p. 3.

77. Voir *L'Ineffaçable souillure* d'Arsène Goyette, Sherbrooke, Imprimerie de *La Tribune*, 1926, 259 p. et *Les aventuriers de l'amour* de Henri Deyglun, Montréal, Édouard Garand, 1929, 64 p.

78. HB, « Quelques faits », *Le Droit*, 8 janvier 1921, p. 3.

cinématographique américaine, Benjamin Hampton, s'est inquiété de l'immoralité du cinéma, point de vue relayé par les *Nouvelles Religieuses* de Paris⁷⁹. La lutte contre le cinéma n'est pas le seul apanage d'un Canada français fermé aux innovations, le fruit d'un combat d'arrière-garde isolé. Non! Cette perspective est partagée à l'étranger⁸⁰, ce qui apparaît d'ailleurs nettement dans les solutions envisagées pour corriger la situation.

Bernard n'hésite pas à exiger la censure afin d'enrayer le problème. Dans un texte publié dès le 12 novembre 1920, il mentionne que le trésorier de l'Ontario, Peter Smith, «...recevrait avec plaisir toute suggestion relative à la censure des pellicules cinématographiques⁸¹». S'il faut en croire les propos du président du British Board of Films Censor, en Angleterre aussi on était à la recherche des moyens d'y faire face. Un mois plus tard, ce sont au tour des Allemands d'y faire écho⁸². « Les mêmes lamentations s'entendent aux États-Unis. Tout dernièrement encore, M. T.D. Hurley, président de la Commission de Censure de Chicago, essayait de faire un résumé de tous les maux engendrés par la fréquentation des cinémas et théâtres⁸³. » En Irlande aussi⁸⁴, de même qu'en France où la *Vie Nouvelle* écrit :

« En Belgique — remarque la revue à laquelle nous empruntons ce document — en Hollande, en Allemagne, en Suisse, etc. des restrictions légales interdisent l'accès des salles publiques de cinéma aux adolescents de moins

79. HB, « Contre l'immoralité », *Le Droit*, 7 décembre 1921, p. 3.

80. Et par de nombreux journaux du Canada français ; voir notamment Jones, *L'Action...*, p. 231-232.

81. HB, « Cinéma », *Le Droit*, 12 novembre 1920, p. 3.

82. HB, « Parlant théâtres », *Le Droit*, 17 décembre 1920, p. 3.

83. *Ibid.*

84. HB, « Cinéma et censure », *Le Droit*, 21 mars 1922, p. 3.

de seize ans. Quand verrons-nous cela en France? » Et au Canada? Nous permettrons-nous d'ajouter⁸⁵.

Rétrograde, ce Canada français? Tout autant, on le voit bien, que nombre d'autres pays occidentaux qui s'inquiètent de la puissance du cinéma et de ses effets sur la jeunesse. On avait peut-être oublié de reconnaître jusqu'à quel point la pensée petite-bourgeoise traditionnelle s'était nourrie de réflexions et de solutions provenant de l'étranger qui, loin de constituer une menace, contribuent au développement de la pensée d'ici⁸⁶.

Ne nous y trompons pas; Bernard reconnaît aisément que, bien réglementé, « [l]e cinéma ... pourrait devenir un précieux instrument d'éducation populaire...⁸⁷ ». « Le cinéma est l'une des grandes écoles de notre vie moderne; il importe que son enseignement soit le plus sain possible⁸⁸. Cette vérité cependant, n'apparaît pas encore comme le prouve l'encyclique *Divini illius magistri* (1929) qui dénonce encore les spectacles de cinéma; il faudra attendre celle de Pie XI, en 1936, pour que l'Église reconnaisse officiellement non seulement l'immense pouvoir du cinéma mais que celui-ci n'est ni bon ni mauvais en soi et qu'il dépend de l'usage qu'on en fait. Bernard n'avait pas dit autre chose dans ses textes quelque quinze ans auparavant.

85. HB, « Cinéma corrupteur », *Le Droit*, 13 mai 1922, p. 3.

86. On pourrait émettre le même commentaire à partir de son traitement du divorce, auquel il consacre une cinquantaine de textes. Farouche opposant à l'établissement du divorce, il ne rate jamais une occasion de faire écho de propos similaires tenus à l'étranger. Voir notamment « Le divorce en France », 31 août 1920, p. 3; « Le divorce en Angleterre », 11 septembre 1920, p. 3; « Les divorces en France », 12 novembre 1920, p. 3 et « Le divorce aux É.-U », 25 novembre 1920, p. 3.

87. HB, « Cinéma », *Le Droit*, 15 décembre 1921, p. 3.

88. HB, « Réformes », *Le Droit*, 7 juin 1922, p. 3.

Il fréquentera toute sa vie les salles de cinéma. Au cours de son enfance à Paris, sa mère l'amène au cinématographe. « À Montréal, quelques années plus tard, quand je me présentai au Ouimetoscope de la rue Sainte-Catherine, je me sentais déjà familier avec le spectacle qui m'attendait⁸⁹. » Quand il travaille au Droit, Kavanagh, détenteur de billets de faveur pour le journal, l'amène parfois rue Sparks voir des films⁹⁰. En tant que romancier, il sera le premier à représenter l'influence du cinéma dans l'évolution de l'un de ses personnages⁹¹. Mais il s'agit là d'une autre histoire.



Le contexte des années suivant la Première Guerre mondiale est sans doute particulièrement favorable à cette ouverture du Canada français catholique aux événements internationaux. Les nombreuses luttes nationales qui font rage un peu partout dégagent une saveur rappelant les combats menés au Canada et particulièrement en Ontario. Peut-être que la couverture pratiquée par *Le Droit*, véhiculée par un journaliste, eût été différente au cours des années 1930.

Un autre facteur semble contribuer à renforcer notre analyse qui souligne un refus de s'isoler, alors qu'on avait longtemps imputé à l'idéologie tradition-

89. HB, *Souvenirs d'enfance...*, chap. 4, p. 10.

90. *Ibid.*, chap. 3, p. 9.

91. Ce roman, *L'homme tombé*, est rédigé alors qu'il travaille au *Droit* et sera publié en 1923. Pour une analyse de son contenu voir Micheline Tremblay, « La présence du cinéma dans les romans canadiens-français 1896-1970 », Ph. D. (littérature), Université Paul-Valéry, 1994, chapitres 3 et 4; voir aussi « L'image du cinéma dans les romans canadiens-français de 1896 à 1930 », *Cinéma. Revue d'études cinématographiques*, automne 1995, p.133-148.

nelle canadienne-française⁹² un repli sur soi : c'est le fait que nous nous appuyons principalement sur les brèves plutôt que les éditoriaux et les longs articles habituellement scrutés par les historiens et les historiennes. Pourtant la chronique « Au Jour le Jour », dont Bernard reste le principal titulaire, fait partie intégrante du journal et figure en bonne place juste à droite de l'éditorial. En effet, quand on examine les seuls éditoriaux signés par Bernard portant sur l'étranger, force est de constater qu'ils sont plus rares en matière internationale. Mais que les idées exprimées le soient dans de longs textes ou condensées en quelques phrases à l'intérieur d'une macédoine de propos ne change rien à leur contenu et à leur pouvoir de persuasion. D'autant plus qu'il est ainsi plus facile de revenir sur le même sujet jour après jour, martelant ainsi l'opinion publique, et que ces courts articles, faciles à lire, sont peut-être de nature à être parcourus par un plus grand nombre de lecteurs.

Les sources d'informations servant à la rédaction de ses textes ont révélé que *Le Droit*, comme d'autres journaux de cette époque, est abonné à plusieurs grands journaux du monde occidental et à des agences de presse, bien qu'il ne compte pas de correspondant à l'étranger, pas plus d'ailleurs que *Le Devoir*. Ces abonnements constituent

92. Linteau, Durocher et Robert, dans leur ouvrage de synthèse sur l'histoire du Québec, ont dépeint cette idéologie cléricónationaliste, appelée aussi idéologie de conservation, en la caractérisant par un rejet des valeurs nouvelles, un repli sur la tradition canadienne-française et catholique, une primauté de la religion et le regard tourné vers le passé; voir *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal 1989 (2^e édition), p. 700-707. Propos qui rappellent la formule de Fernand Dumont: « Repli sur soi-même, repli sur la terre, repli sur le passé... », dans « Du début du siècle à la crise de 1929: un espace idéologique », *Idéologies au Canada français...*, p. 8.

un signal supplémentaire de l'ouverture au monde, quoiqu'il faille reconnaître qu'ils proposent souvent une lecture catholique. La France joue un rôle clef dans le renforcement des valeurs prônées par le nationalisme traditionnel. Les Charles Maurras, Jacques Bainville et Léon Daudet, certes des monarchistes de droite, mais aussi de grands écrivains, mettent de l'avant des idées fort réconfortantes. Les événements internationaux ne servent pas seulement de repoussoir, comme l'avait habilement démontré Jones, mais également de modèles, de source d'inspiration et de réconfort.

Quand Bernard se prononce à propos de l'Irlande, de la Turquie, des Indes ou de la Palestine, toujours la lecture qu'il propose est justifiée par d'autres journaux du monde occidental. Il en va de même des questions intérieures comme celles du ravage du cinéma, des dangers du divorce, de la place de la femme, etc.

En bout de course, le journaliste Harry Bernard ne nous est pas apparu comme un cas isolé ; il compte sur l'appui de la direction qui l'a encouragé en lui accordant plusieurs promotions au sein du quotidien. Tout porte à croire que d'autres collègues, au *Devoir*, à *L'Événement*, affichent une pratique d'ouverture similaire à celle de Bernard. Comment aurait-il pu alors même s'imaginer que l'histoire le jugerait comme un conservateur ayant tenu des propos d'arrière-garde et ayant valorisé une époque révolue ?